



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Région d'Ile-de-France
Préfecture de Paris



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

**MINISTERE DE LA SANTE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Paris, le 4 juin 2007

Le Directeur régional adjoint

**Le Président du Comité Départemental
Olympique et Sportif de Paris**

**Direction régionale et départementale
de la jeunesse et des sports de Paris - Ile- de-France
Service Sport et Vie Fédérale**
Réf. : SVF/JPK/AB/ MF/N° 06-07/550
Affaire suivie par : André BAHON
Tél : 01 40 77 56 32
Mél : andre.bahon@jeunesse-sports.gouv.fr

à

Mesdames et messieurs les président(e)s des clubs

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de Paris - Ile-de-France et le comité départemental olympique et sportif de Paris ont souhaité faire évoluer le dispositif des coupons sport. La mise en œuvre des nouvelles modalités, qui prendront effet dès la rentrée sportive 2007 prochaine, répond à un double objectif :

- Accroître, pour les jeunes économiquement défavorisés, les possibilités d'accéder à une activité sportive dans les clubs de la capitale.

- Simplifier, pour les associations et les familles concernées, les démarches administratives permettant de bénéficier de ce soutien qui est financé par le Centre national pour le développement du sport.

Vous trouverez, ci-joints, un document explicatif ainsi que les imprimés nécessaires à l'établissement des demandes. Ceux-ci peuvent également être téléchargés sur le site internet de la DRDJS <http://www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr> ou du CDOS de Paris <http://paris.franceolympique.com>.

Nous attirons tout spécialement votre attention sur le fait que cette aide financière sera dorénavant délivrée exclusivement, par le CDOS de Paris, aux clubs ; ces derniers s'engageant à la déduire des cotisations acquittées par les bénéficiaires. Ceci implique qu'il ne sera désormais plus délivré, par la DRDJS, de tickets individuels « coupons sport ANCV » aux personnes physiques. Par avance, je vous remercie de bien vouloir en informer vos adhérents susceptibles de remplir les conditions d'attribution.

En souhaitant que ce nouveau dispositif intitulé « R'éduc-sport » réponde à vos attentes, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

*Le Directeur régional adjoint de la jeunesse,
des sports et de la vie associative.*

Le Président du CDOS de Paris.

Eric LEDOS

Laurent SCHWOB